

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 355**15 mai 2001****SOMMAIRE**

Acierco S.A., Luxembourg	17030	Finav S.A., Luxembourg	17036
Benpol, S.à r.l., Dudelange	17033	Finderlux S.A., Luxembourg	17036
BK International S.A., Luxembourg	17027	Finderlux S.A., Luxembourg	17036
BK International S.A., Luxembourg	17027	Finunion Europe S.A., Luxembourg	17037
BK International S.A., Luxembourg	17027	FM S.A.H., Luxembourg	17035
BK International S.A., Luxembourg	17028	FM S.A.H., Luxembourg	17035
Brand Ladenbau, S.à r.l., Strassen	17018	Frankline S.A., Luxembourg	17038
Brand Ladenbau, S.à r.l., Strassen	17018	Frasi Investment Holding S.A., Luxembourg	17038
CDC MBS Plus Series, Sicav, Luxembourg	17019	Friederich Hydropart, S.à r.l., Schifflange	17038
Clara Holding S.A., Luxembourg	17023	Friederich Participations, S.à r.l., Schifflange	17038
Damo Holding S.A., Luxembourg	17017	G.I.H. - Glass Invest Holding S.A., Luxembourg	17001
De Magere Schorre S.A., Luxembourg	17023	Gardula Invest S.A., Esch-sur-Alzette	17039
Delco International S.A. Holding, Luxembourg	17024	GB International S.A., Luxembourg	17039
Dena Holding S.A., Luxembourg	17024	Gedeam Investments Group Inc. S.A., Luxembourg	17034
Distributrade Holding S.A., Luxembourg	17024	Gendrent Holding S.A., Luxembourg	17039
Dora Holding S.A., Luxembourg	17025	Genese Holding S.A., Luxembourg	17037
Ecu Gest Holding S.A., Luxembourg	17024	Genese Holding S.A., Luxembourg	17037
Elf Oil Luxembourg S.A., Luxembourg-Gasperich	17025	Genvest S.A., Luxembourg	17039
Elf Oil Luxembourg S.A., Luxembourg-Gasperich	17025	Glengariff Company, S.à r.l., Luxembourg	17040
Ellira S.A., Luxembourg	17018	Glengariff Company, S.à r.l., Luxembourg	17040
Enni Holding S.A., Luxembourg	17026	Glengariff Company, S.à r.l., Luxembourg	17040
Erdmann Trust S.A. Holding, Luxembourg	17026	Guardian Industries Europe, S.à r.l., Dudelange	16995
Ersel Gestion Internationale S.A., Luxembourg	17026	High-Tech Holding S.A., Luxembourg	17038
ETMF II S.A., Luxembourg	17027	Luxempart-Energie S.A., Luxembourg	17031
Ets. Graas S.A., Leudelange	17023	Luxlink Up & Down Link Platform Service S.A., Luxembourg	17003
Euro-Luxembourg S.A., Luxembourg	17028	LYNX New Media Ventures, S.à r.l., Luxembourg	17007
Euro-Luxembourg S.A., Luxembourg	17028	Maphilux S.A., Pétange	17005
Eurobica-Matias & Cie, S.à r.l., Luxembourg	17024	MBA, Gesellschaft für Merchandising, Beratung, Akquisition, S.à r.l., Remich	17028
Eurobuild Finance S.A.H., Luxembourg	17027	MBA, Gesellschaft für Merchandising, Beratung, Akquisition, S.à r.l., Remich	17029
Eurofairfield Holding S.A., Luxembourg	17035	Mediaventures Holdings S.A., Luxembourg	17021
Eurofairfield Holding S.A., Luxembourg	17035	Odessa S.A., Luxembourg	17014
Europa Real Estate, S.à r.l., Luxembourg	17033	(Gérard) Pasquier Paris, S.à r.l., Luxembourg	17039
Europa Real Estate, S.à r.l., Luxembourg	17034	UNIMOB, Universal Mobilcom S.A., Luxembourg	16994
Farton Holdings S.A., Luxembourg	17026	UP Finance S.A.H., Luxembourg	16994
Federal Trade Holding S.A., Luxembourg	17030	Van Gend & Loss S.A., Bettembourg	16995
Feller Consult S.A., Luxembourg	17032	Wic Holding S.A., Luxembourg	17001
Feller Consult S.A., Luxembourg	17032	Wilmington Securities S.A., Luxembourg	17019
Ferrocommerz S.A., Luxembourg	17025	Wilmington Securities S.A., Luxembourg	17021
Fidelity Funds, Sicav, Luxembourg	17030		
Fidelity Investments Luxembourg S.A., Luxembourg	17032		
Fiduciaire et Société de Gestion Européenne S.A., Luxembourg	17036		
Filmold International S.A., Luxembourg	17036		

UP FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 55.188.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 19 septembre 2000 à 14.00 heures

Résolution

1. Monsieur Pierre Grunfeld, commissaire aux comptes démissionnaire, sera remplacé par Monsieur Phillipe Zune, employé privé, Luxembourg, qui terminera le mandat du commissaire démissionnaire.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

N. Pollefort

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 13, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65064/046/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2000.

UNIMOB, UNIVERSAL MOBILCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 52, avenue de la Gare.

L'an deux mille, le neuf novembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding, établie à L-1610 Luxembourg, 52, avenue de la Gare, dénommée UNIVERSAL MOBILCOM S.A. en abrégé UNIMOB S.A., constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 septembre 2000, numéro 1354 de son répertoire, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Robert Belhassen, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Michel Arama; employé privé, demeurant à Luxembourg.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Jobny Mouly, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés. La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social.

2.- Modification de l'engagement de la société vis-à-vis des tiers et de l'article 9 des statuts.

3.- Nomination d'un nouvel administrateur.

Composition actuel du conseil d'administration.

4.- Et nomination d'un administrateur-délégué.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de modifier l'objet social de la société et de donner à l'article quatre des statuts, la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet l'import-export d'article électroménagers, d'équipement de bureaux de matériel informatique et de télécommunication internet, câble, mobile.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de modifier l'engagement de la société vis-à-vis des tiers et de donner à l'article neuf des statuts, la teneur suivante:

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de l'administrateur-délégué et d'un administrateur, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale, en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des présents statuts.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer comme nouvel administrateur à compter de ce jour, Monsieur Brahim Zguida, employé privé, demeurant à F-57480 Sierck Les Bains.

Composition actuelle du conseil d'administration

a) Monsieur Robert Belhassen, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

b) Monsieur René Arama, administrateur de société, demeurant à Luxembourg;

- c) Monsieur Jobny Mouly, employé privé, demeurant à Luxembourg.
 d) et Monsieur Brahim Zguida, employé privé, demeurant à F-57480 Sierck-Les-Bains.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer comme administrateur-délégué de la société à compter de ce jour, Monsieur Brahim Zguida, employé privé, demeurant à F-57480 Sierck Les Bains.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de vingt-huit mille (28.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: J. Mouly, M. Arama, R. Belhassen, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 2000, vol. 864, fol. 26, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande.

Esch-sur-Alzette, le 15 novembre 2000.

N. Muller.

(65063/224/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2000.

**VAN GEND & LOSS S.A., Société Anonyme,
 (anc. NEDLLOYD ROAD CARGO S.A.).**

Siège social: Bettembourg, Z. I. Scheleck II.

R. C. Luxembourg B 5.679.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 octobre 2000

Le Conseil d'Administration nomme au poste de directeur d'agence avec effet au 1^{er} septembre 2000, Monsieur Marcel Beaume, 11, Op der Stroos, L-7670 Reuland en remplacement de Monsieur Frans Braakhuis.

Le Conseil d'Administration autorise Monsieur Marcel Beaume à gérer les intérêts de la société quant à la gestion journalière:

- il peut notamment établir des relevés de frais, des offres de prix;
- il peut soussigner des contrats à court terme avec la clientèle ainsi qu'établir des factures. Cette énumération n'est pas limitative;
- il a la capacité de signer les contrats de travail et de licenciement;
- il a la capacité de signer les déclarations mensuelles destinées à l'Administration.

Pour tout autre acte qui engage la société, Monsieur Marcel Beaume est autorisé à signer les documents nécessaires avec un autre membre du Conseil d'Administration. (Ceci concerne les investissements et les publications officielles).

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2000.

Le mandataire de la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 546, fol. 14, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65065/799/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2000.

GUARDIAN INDUSTRIES EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-3452 Dudelange, Z. I. Wolser.

STATUTES

In the year two thousand, on the thirty-first of October.

Before the undersigned Maître Emile Schlessler, notary public, residing in Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

There appeared:

InterGuard HOLDING CORP., a company incorporated under the laws of the state of Delaware (United States of America) and having its registered office at 15, East North Street, Dover, Delaware 19901, United States of America, here represented by Mr Jean-Marc Ueberecken, L.L.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Auburn Hills, Michigan, USA, on the 4th of October 2000.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operation which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of GUARDIAN INDUSTRIES EUROPE, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Dudelange. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partners, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be partners.

The managers are appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers. In such case, the company will be bound in all circumstances by the sole signature of the chairman or of the vice-chairman of the board of managers or by the joint signatures of two members of the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or the vice-chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting. This notice may be omitted in case of asset of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be

required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the vice-chairman or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All 500 shares have been subscribed by InterGuard HOLDING CORP., prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2001.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately seventy thousand (LUF 70,000.-) Luxembourg francs.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

2. The sole partner resolves to elect the following persons as members of the board of managers for an indefinite period:

- Russell J. Ebeib with professional address at 2300 Harmon Road, Auburn Hills, Michigan 48326, United States of America;
- James D. Moore with professional address at 2300 Harmon Road, Auburn Hills, Michigan 48326, United States of America;
- William Davidson with professional address at 2300 Harmon Road, Auburn Hills, Michigan 48326, United States of America;
- Ralph J. Gerson with professional address at 2300 Harmon Road, Auburn Hills, Michigan 48326, United States of America;
- David B. Jaffe with professional address at 2300 Harmon Road, Auburn Hills, Michigan 48326, United States of America;
- René Fiorese with professional address Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange;
- Jean-Pierre de Bonhome with professional address at Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

InterGuard HOLDING CORP., une société constituée et régie selon les lois de l'état du Delaware (Etats-Unis d'Amérique) et ayant son siège social 15, East North Street, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par M. Jean-Marc Ueberecken, L.L.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Auburn Hills, Michigan, Etats-Unis, en date du 4 octobre 2000.

La procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de GUARDIAN INDUSTRIES EUROPE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Dudelange. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générale ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créances, ayants droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du président ou du vice-président du conseil de gérance ou par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président, du vice-président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie de circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le vice-président ou par deux gérants.

Art. 15. le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simple mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décision de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

L'intégralité des cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par InterGuard HOLDING CORP., préqualifiée.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2001.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ soixante-dix mille (LUF 70.000,-) francs luxembourgeois.

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-3352 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes au conseil de gérance pour une durée indéterminée:
 - Russell J. Ebeid, avec adresse professionnelle à 2300 Harmon Road, Auburn Hills, Michigan 48326, Etats-Unis d'Amérique;
 - James D. Moore, avec adresse professionnelle au 2300 Harmon Road, Auburn Hills, Michigan 48326, Etats-Unis d'Amérique;
 - William Davidson, avec adresse professionnelle au 2300 Harmon Road, Auburn Hills, Michigan 48326, Etats-Unis d'Amérique;
 - Ralph J. Gerson, avec adresse professionnelle au 2300 Harmon Road, Auburn Hills, Michigan 48326, Etats-Unis d'Amérique;
 - David B. Jaffe, avec adresse professionnelle au 2300 Harmon Road, Auburn Hills, Michigan 48326, Etats-Unis d'Amérique;
 - Rene Fiorese, avec adresse professionnelle à Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange;
 - Jean-Pierre de Bonhome, avec adresse professionnelle à Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. Ueberecken, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 70, case 2. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

E. Schlessner.

(65084/227/342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

WIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 63.337.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 20 septembre 2000 à 9.00 heures

Résolution

1. Monsieur Pierre Grunfeld, commissaire aux comptes démissionnaire, sera remplacé par Monsieur Phillippe Zune, employé privé, Luxembourg, qui terminera le mandat du commissaire démissionnaire.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

N. Pollefort

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 13, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65066/046/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2000.

G.I.H. - GLASS INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

STATUTS

L'an deux mille, le six novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- La société K.M. LOGISTIK INC., ayant son siège social à 19958 Lewes, Delaware, 25 Greystone Manor (U.S.A.);
- 2.- La société EUROPEAN PRINTING SERVICES INC., ayant son siège social à 19958 Lewes, Delaware, 25 Greystone Manor (U.S.A.).

Toutes les deux sont ici dûment représentées par Madame Madeleine Kühn, comptable-fiscaliste, demeurant à L-1466 Luxembourg, 10, rue Jean Engling.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de G.I.H. - GLASS INVEST HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), divisé en cent (100) actions de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (12.500,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature collective de tous les administrateurs ou par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société K.M. LOGISTIK INC., prédésignée, cinquante actions	50
2.- La société EUROPEAN PRINTING SERVICES INC., prédésignée, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.
 - 2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
 - 3.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Daniel Rizzi, juriste, demeurant à L-1466 Luxembourg, 10, rue Jean Engling;
 - b) La société K.M. LOGISTIK INC., ayant son siège social à 19958 Lewes, Delaware, 25 Greystone Manor (U.S.A.);
 - c) La société EUROPEAN PRINTING SERVICES INC., ayant son siège social à 19958 Lewes, Delaware, 25 Greystone Manor, (U.S.A.).
 - 4.- Est appelé aux fonctions de commissaire:
Monsieur Zdenek Havelka, ingénieur économiste, demeurant à L-1466 Luxembourg, 10, rue Jean Engling.
 - 5.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.
 - 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 5 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Daniel Rizzi, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.
Signé: M. Kühl, J. Seckler.
Enregistré à Grevenmacher, le 15 novembre 2000, vol. 511, fol. 82, case 8. – Reçu 12.500 francs.
Le Receveur (signé): G. Schlink.
- Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 16 novembre 2000. J. Seckler.
(65083/231/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

LUXLINK UP & DOWN LINK PLATFORM SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 41, rue des Romains.

STATUTS

L'an deux mille, le sept novembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Ont comparu:

- 1.- La société anonyme VICUS S.A., ayant son siège social à L-5620 Mondorf-les-Bains, 7, rue Jean-Pierre Ledure, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 75.781, représentée aux fins des présentes par deux de ses administrateurs, à savoir:
 - a) Madame Hildegard Paquet-Horst, commerçante, demeurant à Mondorf-les-Bains;
 - b) Monsieur Markus Paquet, employé privé, demeurant à Remich.
- 2.- La société anonyme SOCIETE D'ETUDES, DE DEVELOPPEMENTS ET DE REALISATIONS DE PROJETS IMMOBILIERS, INDUSTRIELS ET INFORMATIQUES (LUXEMBOURG) S.A., en abrégé SEDILUX (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 30.254,
représentée aux fins des présentes par son administrateur-délégué, à savoir Madame Hildegard Paquet-Horst, prénommée.
Lesquels comparantes, ès dites qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme que les parties déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de LUXLINK UP & DOWN LINK PLATFORM SERVICE S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social, feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet:

- la construction et l'exploitation d'un centre d'émission et de réception de données via satellite (uplink-downlink data centre);
- la commercialisation d'un réseau Internet à grand débit via satellite et boucle locale sans fil (Highspeed Internet network via satellite and wireless local loop);
- la location de bandes passantes.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute

autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés.

La société pourra effectuer toutes opérations immobilières, mobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-), chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Ils sont nommés pour un terme n'exédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'exédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année. Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2001.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quinze du mois de décembre à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les actionnaires se conformeront à l'article 72 alinéa 4 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite.

L'assemblée générale peut désigner un comité de surveillance.

Art. 13. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société anonyme VICUS S.A., prédésignée, mille cent vingt-cinq actions.	1.125
2.- La société anonyme SEDILUX (LUXEMBOURG) S.A., prédésignée, cent vingt-cinq actions.	125
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, prémentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

- 1.- Madame Hildegard Paquet-Horst, préqualifiée.
- 2.- Monsieur Markus Paquet, préqualifié.
- 3.- Monsieur Joël Hof, technicien, demeurant à Terville (France).

Deuxième résolution

Est nommé commissaire:

Monsieur Jean-Paul Elvinger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de deux mille cinq.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2444 Luxembourg, 41, rue des Romains.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un de ses membres.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant s'est réuni le conseil d'administration des membres présents ou représentés.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de déléguer la gestion journalière de la société à Madame Hildegard Paquet-Horst, préqualifiée, avec pouvoir de signature individuelle.

Elle est chargée de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Paquet-Horst, M. Paquet, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 69, case 6. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2000.

M. Thyès-Walch.

(65085/233/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

MAPHILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.

STATUTS

L'an deux mille, le neuf novembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Madame Aline Dafonte, administratrice de société, demeurant à L-4804 Rodange, 26, rue du Lavoir;
 - 2.- Monsieur Thierry Beckerich, administrateur de société, demeurant à B-6700 Arlon, 2, rue du Château.
- Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de MAPHILUX S.A.

Le siège social est établi à Pétange.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce d'articles d'ameublement ainsi que tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social et s'intéresser de toutes les manières, dans toutes sociétés ou entreprises dont les activités seraient de nature à favoriser la réalisation de cet objet social, ou qui peuvent favoriser l'extension et son développement tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros (EUR 30.986,-), divisé en mille actions (1.000) de trente virgule neuf cent quatre-vingt-six euros (EUR 30,986) chacune.

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Aline Dafonte, prédite, cinq cents actions	500 actions
2.- Monsieur Thierry Beckerich, prédit, cinq cents actions.	500 actions
Total: mille actions	1.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement souscrites et libérées à concurrence de quarante pour cent de leur valeur, de sorte que la somme de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 12.394,-), est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Le solde du capital social, soit la somme de dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-douze euros (EUR 18.592,-), sera libéré à la première demande du conseil d'administration.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi de 1915.

Tout actionnaire désirant vendre ou céder des actions à un tiers non-actionnaire devra préalablement avertir par avis écrit le conseil d'administration de son intention de vendre ou de céder ses actions et le conseil devra en avertir les autres actionnaires.

Les autres actionnaires auront un droit préférentiel d'opter pour l'achat de la totalité des actions en question en proportion des actions qu'ils détiennent dans un délai de trente (30) jours après la date de l'offre. La vente ou la cession d'actions entre actionnaires est libre. Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le conseil à faire, sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la même loi, cette augmentation de capital.

Art. 5. La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins, actionnaires ou non.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale, les administrateurs et le commissaire aux comptes ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer toute partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en deux mille un.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne un droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois:

Sont nommés Administrateurs:

a) Madame Aline Dafonte, prédite;

b) Monsieur Thierry Beckerich, prédit;

c) Madame Philomène Lanonne Mancía, administratrice de société, demeurant à F-57700 Neufchef, 14, cité Artisanale. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2006.

2.- Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée, à l'unanimité des voix, nomme comme administratrice-déléguée, Madame Philomène Lanonne Mancía, prédite.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2006.

3.- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances, par la seule signature de l'administratrice-déléguée.

4.- Le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

la société CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

5.- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Beckerich, A. Dafonte, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 2000, vol. 864, fol. 27, case 4. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2000.

N. Muller.

(65087/224/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

LYNX NEW MEDIA VENTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

—
STATUTES

In the year two thousand, on the thirty-first of October.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LYNX NEW MEDIA VENTURE GP A LIMITED, a private limited company incorporated under the laws of England and Wales, established at One Canada Square, London, E14 5AD, acting in its capacity as general partner of each of the following partnerships: LYNX NEW MEDIA VENTURES A LP, LYNX NEW MEDIA VENTURES GENERAL PARTNER B LP, LYNX NEW MEDIA VENTURES GENERAL PARTNER C LP, LYNX NEW MEDIA VENTURES GENERAL PARTNER D LP, LYNX NEW MEDIA VENTURES GENERAL PARTNER E LP and any other English limited partnerships of which it may hereafter become general partner,

hereby represented by Maître Jean Schaffner, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in London, on 30 October 2000.

This proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the «Articles») of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed.

Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration.

There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of LYNX NEW MEDIA VENTURES, S.à r.l. (the «Company»), which shall be governed by the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by the Articles.

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object.

The object of the Company is to carry out, in Luxembourg and abroad, all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition as investments of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licences on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out, in Luxembourg and abroad, any industrial or commercial activities which directly or indirectly favour the realisation of its objects.

The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières (SOPARFI)».

Art. 3. Registered office.

The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the manager(s).

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Share capital

Art. 4. Capital.

The Company's subscribed share capital is set at seven hundred fifty thousand euros (EUR 750,000.-), represented by thirty thousand (30,000) shares having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 6. Transfer of shares.

If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares.

The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Chapter III.- Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers.

Meetings of the board of managers are convened by any member of the board.

The manager will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least eight days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board are taken by a majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

Art. 10. Representation - Authorised signatories.

In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any three members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers.

The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- General meetings of shareholders

Art. 12. General meetings of shareholders.

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Chapter V.- Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 13. Financial year.

The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 13. Financial statements.

Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 15. Inspection of documents.

Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 16. Appropriation of profits - Reserves.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 18. Liquidation.

Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Audit

Art. 19. Statutory auditor - External auditor.

In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 256(2) of the Law does not apply.

Chapter VII.- Governing law

Art. 20. Reference to legal provisions.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

LYNX NEW MEDIA VENTURE GP A LIMITED, prequalified 30,000

All these shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of seven hundred fifty thousand euros (EUR 750,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2000.

Valuation

For registration purposes the share capital is valued at thirty million two hundred and fifty-four thousand nine hundred and twenty-five (30,254,925.-) Luxembourg francs.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately four hundred thousand (400,000.-) Luxembourg francs.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

- 1) The number of manager is set at four (4).
- 2) Are appointed as managers of the company, for an unlimited period of time:
 - a) INTERCONSULT S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, established and having its registered office at 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg;
 - b) Mr Kenneth Ibbett, Venture Capitalist, residing at Norfolk House, 31st St. James Square, London SW1Y 4JR, United Kingdom;
 - c) Mrs Doni Fordyce, Banker, residing at 575, Lexington Avenue, New York, New York 100022, USA;
 - d) Mr Earl Hedin, Banker, residing at 575, Lexington Avenue, New York, New York 100022, USA.
- 3) The registered office of the Company is established at 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder or the appearing party, the proxy holder of the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille, le trente et un octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LYNX NEW MEDIA VENTURE GP A LIMITED, une société constituée sous les lois d'Angleterre et du pays de Galles, établie et ayant son siège social à One Canada Square, agissant en sa qualité de «general partner» de chacun des «partnerships» suivants: LYNX NEW MEDIA VENTURES A LP, LYNX NEW MEDIA VENTURES B LP, LYNX NEW MEDIA VENTURES C LP, LYNX NEW MEDIA VENTURES D LP, LYNX NEW MEDIA VENTURES E LP et de tout autre «partnership» de droit anglais duquel la comparante sera amenée à devenir «general partner»,

ici représentée par Maître Jean Schaffner, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 30 octobre 2000.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (ci-après les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Titre I^{er}.- Nom - Durée - Objet - Siège

Art. 1^{er}. Nom et Durée.

Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination LYNX NEW MEDIA VENTURES, S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet.

La Société a pour objet d'accomplir, au Luxembourg et à l'étranger, toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations comme investissement, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

La société doit être considérée comme une «Société de Participations Financières (SOPARFI)».

Art. 3. Siège social.

Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II.- Capital social

Art. 4. Capital.

Le capital social de la Société est fixé à la somme de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-), représenté par trente mille (30.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 5. Parts sociales.

Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre de parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou le déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales.

S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, que suite à l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales.

La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

Titre III.- Gérance - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance.

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par l'un quelconque des membres du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés. Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tout les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de trois des membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 12. Assemblées générales des associés.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions portant modification des Statuts ou dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 13. Année sociale.

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Comptes sociaux.

Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 15. Inspection des documents.

Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 16. Distribution des bénéfices - Réserves.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation**Art. 17. Dissolution.**

La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 18. Liquidation.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VII.- Vérification des comptes**Art. 19. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.**

Conformément à l'article 200 de la Loi, La Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par l'article 256(2) de la Loi n'est pas applicable.

Titre VIII.- Loi applicable**Art. 21. Référence aux dispositions légales.**

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été intégralement souscrites par:

LYNX NEW MEDIA VENTURES GP A LIMITED, préqualifiée 30.000

Toutes ces parts ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que le montant de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour du présent acte et finit le 31 décembre 2000.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à trente millions deux cent cinquante-quatre mille neuf cent vingt-cinq (30.254.925,-) francs luxembourgeois.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à quatre cent mille (400.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est gérée par quatre (4) gérants.

2. Sont nommés gérants de la Société, pour une période indéterminée:

a) INTERCONSULT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg,

b) Monsieur Kenneth Ibbett, investisseur, résident à Norfolk House, 31st St. James Square, London SW1Y 4JR, Royaume-Uni;

c) Madame Doni Fordyce, banquier, demeurant au 575, Lexington Avenue, New York, New York, 100022, Etats-Unis;

d) Monsieur Earl Hedin, banquier, résident au 575, Lexington Avenue, New York, New York 100022, Etats-Unis.

3. Le siège social de la Société est établi au 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Schaffner, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 68, case 11. – Reçu 302.549 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2000.

A. Schwachtgen.

(65086/230/421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

ODESSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

STATUTS

L'an deux mille, le sept novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1.- La société CHAPRON CORPORATION LIMITED, avec siège social à The Valley, Anguilla (British West Indies), ici dûment représentée par:

a) Monsieur Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach;

b) Monsieur Klaus Krumnau, employé privé, demeurant à L-8383 Koerich, 8, rue Principale.

2.- La société RASCASSE CORPORATION LIMITED, avec siège social à The Valley, Anguilla (British West Indies), ici dûment représentée par:

a) Monsieur Christian Bühlmann, préqualifié;

b) Monsieur Klaus Krumnau, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ODESSA S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en favoriser l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions, chacune d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2000.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2001.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société CHAPRON CORPORATION LIMITED, prédésignée, trois cent neuf actions	309
2.- La société RASCASSE CORPORATION LIMITED, prédésignée, une action	1
Total: trois cent dix actions.	310

Les actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 1.250.536,90 LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Paul Van Lienden, administrateur de sociétés, demeurant à MC-98000 Monte Carlo, «Le Saint André», 20, boulevard de Suisse (Monaco);
 - b) Monsieur Michal Wittmann, administrateur de sociétés, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 27, rue de Trintange;
 - c) Monsieur Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:

La société COMMISERV, S.à r.l., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
- 4.- Le siège de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire a été fixée à six ans.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une traduction anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand, on the seventh of November.
Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster.

There appeared:

- 1.- The company CHAPRON CORPORATION LIMITED, having its registered office in The Valley, Anguilla (British West Indies),

here duly represented by:

- a) Mr Christian Bühlmann, private employee, residing at L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach;
- b) Mr Klaus Krumnau, private employee, residing at L-8383 Koerich, 8, rue Principale.

2.- The company RASCASSE CORPORATION LIMITED, having its registered office in The Valley, Anguilla (British West Indies),

here duly represented by:

- a) Mr Christian Bühlmann, prenamed;
- b) Mr Klaus Krumnau, prenamed.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (société anonyme) is hereby formed under the title of ODESSA S.A.

Art. 2. The Company is established for a unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is at Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic ou social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The company's object is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies; the acquisition by purchase the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies.

The company may participate in the development of any such enterprise and may render them every assistance, without subjecting itself to the law of 31st July 1929 governing holding companies.

The company may undertake all commercial, personal property, real estate and financial operations related directly or indirectly to the above-mentioned activities or which may facilitate their realization.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares of a par value of one hundred euros (100.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

Art. 6. The company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors with the approval of the statutory auditor, is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the first Wednesday in May at 11.00 a.m. at the Company's Registered office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2000.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2001.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

1.- The company CHAPRON CORPORATION LIMITED, prenamed, three hundred and nine shares	309
2.- The company RASCASSE CORPORATION LIMITED, prenamed, one share.	1
Total: three hundred and ten shares.	310

These shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at sixty thousand Luxembourg francs.

For the purposes of the registration the amount of the capital is evaluated at 1,250,536.90 LUF.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as directors:
 - a) Mr Paul Van Lienden, companies director, residing in MC-98000 Monte Carlo, «Le Saint André», 20, boulevard de Suisse (Monaco);
 - b) Mr Michal Wittmann, companies director, residing at L-5465 Waldbredimus, 27, rue de Trintang;e;
 - c) Mr Christian Bühlmann, private employee, residing at L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach;
- 3.- The following firm has been appointed as statutory auditor:
The Company COMMISERV, S.à r.l., having its registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
- 4.- The Company's registered office shall be at L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
- 5.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for six years.
- 6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the company to one or more of its members.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: C. Bühlmann, K. Krumnau, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 novembre 2000, vol. 511, fol. 81, case 10. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 novembre 2000.

J. Seckler.

(65089/231/252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

DAMO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 38.604.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 11, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2000.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(65167/657/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

BRAND LADENBAU, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

Im Jahre zweitausend, am achten November.

Vor dem unterzeichneten Urbain Tholl, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Mersch.

Sind erschienen:

Herr Christoph Zock, Kaufmann, wohnhaft zu Trier,
 Herr Stefan Zock, Schreinermeister, wohnhaft zu Trier,
 Herr Ulrich Zock, Kaufmann, wohnhaft zu Trier,
 Herr Andreas Brand, Schreinermeister, wohnhaft zu Trier.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten ihnen nachfolgendes zu beurkunden:

1. Sie sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BRAND LADENBAU, S.à r.l., mit Sitz zu Mersch, 18, rue de la Gare.
2. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Gérard Lecuit, mit damaligem Amtswohnsitz zu Mersch, am 1. April 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations, Seite 19468 von 1992.
3. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfhunderttausend (500.000,-) Franken, eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je eintausend (1.000,-) Franken.

Diese Erschienenen, welche das gesamte Stammkapital vertreten, haben sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als rechtmässig einberufen erklären, und haben einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Einzigter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen, den Sitz der Gesellschaft nach L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon zu verlegen. Demgemäss wird Artikel 5, Abschnitt 1 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und folgenden Wortlaut erhalten:
 «Der Sitz der Gesellschaft ist in Strassen.»

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser ausserordentlichen Generalversammlung anerkennenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf den Betrag von zweiundzwanzig Tausend (22.000,-) Franken abgeschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Zock, S. Zock, U. Zock, A. Brand, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 9 novembre 2000, vol. 415, fol. 82, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 13. November 2000.

U. Tholl.

(65149/232/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

BRAND LADENBAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

Statuts coordonnés suivant acte du 8 novembre 2000, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

(65150/232/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

ELLIRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 32.847.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 16 novembre 2000 que Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la Commission Européenne, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé nouvel administrateur en remplacement de Madame Dany Gloden-Manderscheid, démissionnaire.

Luxembourg, le 16 novembre 2000.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2000, vol. 546, fol. 21, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65181/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

CDC MBS PLUS SERIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 62.989.

Monsieur le Préposé est prié de procéder à l'inscription de la modification suivante auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg concernant la société mentionnée ci-dessus:

Administrateur

A biffer: Monsieur Massoud Heidari.

Aux fins de réquisition.

Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 546, fol. 18, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Conseil d'Administration.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65161/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

WILMINGTON SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 59.279.

L'an deux mille, le trois novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WILMINGTON SECURITIES S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, R. C. Luxembourg section B numéro 59.279, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, de résidence à Luxembourg, en date du 26 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 451 du 19 août 1997, au capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Frank Molitor en date du 7 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 287 du 28 avril 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry Triboulot, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Cédric Dacos, employé privé, demeurant à Dippach.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Heike Heinz, employée privée, demeurant à Trèves (Allemagne).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Modification de l'exercice social de sorte qu'il commence le 1^{er} septembre et se termine le 31 août.
L'exercice en cours a débuté le 1^{er} septembre 2000 et se terminera le 31 août 2001.
 - 2) Modification afférente de l'article dix (10) des statuts.
 - 3) Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au deuxième lundi du mois de mars à 10.00 heures et pour la prochaine fois en 2001.
 - 4) Modification afférente de l'article onze (11) des statuts.
 - 5) Suppression de la valeur nominale des actions.
 - 6) Conversion du capital social de LUF en EUR, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2000.
 - 7) Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euros en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 31.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.
 - 8) Souscription et libération intégrale.
 - 9) Modification afférente de l'article cinq (5), premier alinéa, des statuts.
 - 10) Démission de Madame Marion Muller comme administrateur de la société.
 - 11) Nomination de Monsieur Ivano D'Andrea comme nouvel administrateur de la société.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commencera le 1^{er} septembre et se terminera le 31 août de chaque année.

Par dérogation, l'année sociale en cours a débuté le 1^{er} septembre 2000 et se terminera le 31 août 2001.

Deuxième résolution

A la suite de la décision qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article dix (10) des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'année sociale commence le premier septembre et finit le trente et un août de chaque année.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer l'assemblée générale annuelle au deuxième lundi du mois de mars à 10.00 heures et pour la prochaine fois au deuxième lundi du mois de mars 2001.

Quatrième résolution

A la suite de la décision qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 9 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 11. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit chaque année, le deuxième lundi du mois de mars à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille (1.000) actions représentant le capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

Sixième résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2000, la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR).

Septième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Huitième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme WILMINGTON SECURITIES S.A., prédésignée, de sorte que la somme de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

Neuvième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions.»

Dixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Marion Muller comme administrateur de la société et lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Onzième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

- Monsieur Ivano D'Andrea, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Bellinzona, 7, Piazza del Sole (Suisse), comme nouvel administrateur de la société.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt-cinq mille francs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Triboulot, C. Dacos, H. Heinz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 novembre 2000, vol. 511, fol. 80, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 novembre 2000.

J. Seckler.

(65067/231/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2000.

WILMINGTON SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 59.279.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 novembre 2000.

J. Seckler

Le notaire

(65068/231/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2000.

MEDIAVENTURES HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

STATUTS

L'an deux mille, le trente octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- WATERSIDE FINANCIAL LTD, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Skelton Building, Road Town, Tortola, Main Street, P.O. Box 3136, Iles Vierges Britanniques.

2. M. Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Tous deux ici représentés par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées.

Le comparant sub 1 agissant comme fondateur et le comparant sub 2 agissant comme souscripteur de la société.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaire des actions ci-après créées une société anonyme holding luxembourgeoise dénommée MEDIAVENTURES HOLDINGS S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et la mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 1.240 (mille deux cent quarante) actions de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, dès à présent et pendant une période prenant fin le 30 octobre 2005, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, notamment son article 209, la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et leurs lois modificatives.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- WATERSIDE FINANCIAL LTD, prédésignée, mille deux cent trente-neuf actions	1.239
2.- Gérard Becquer, prénommé, une action	1
Total: mille deux cent quarante actions	1.240

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société MEDIAVENTURES HOLDINGS S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,
- Monsieur Pascal Roumiguié, employé privé, demeurant au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,
- Madame Marie-Hélène Claude, employée privée, demeurant au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2000.

Deuxième résolution

Monsieur Christian Bilion, demeurant à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, est nommé commissaire.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2000.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 64, case 11. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2000.

J. Elvinger.

(65088/211/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

CLARA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 29.334.

Extrait de la convention de domiciliation

Suite à la convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., et la société CLARA HOLDING S.A., son siège statutaire a été fixé à l'adresse du domiciliataire, à savoir L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Pour inscription au registre de commerce.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 11, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65163/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

DE MAGERE SCHORRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 61.441.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 546, fol. 15, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(65168/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

ETS. GRAAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle im Grasbusch.

R. C. Luxembourg B 49.903.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 14, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 3 octobre 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Marc Graas, industriel, demeurant à Bascharage, administrateur-délégué,
- Madame Marie Antoinette Etgen, employée privée, demeurant à Leudelange,
- Monsieur Laurent Graas, employé privé, demeurant à Leudelange.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Madame Véronique Kieffer, employée privée, demeurant à Wolvelange.

Luxembourg, le 17 novembre 2000.

Signature.

(65186/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

DELCO INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 41.218.

Extrait de la convention de domiciliation

Suite à la convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., et la société DELCO INTERNATIONAL S.A. HOLDING, son siège statutaire a été fixé à l'adresse du domiciliataire, à savoir L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Pour inscription au registre de commerce.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 11, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65169/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

DENA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 48.510.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 11, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(65170/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

DISTRIBUTRADE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 19.612.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 11, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2000.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(65175/657/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

ECU GEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.806.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2000, vol. 546, fol. 2, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2000.

ECU GEST HOLDING S.A.

Signature

(65177/567/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

EUROBICA-MATIAS & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.488.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 546, fol. 14, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2000.

Signature.

(65187/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

DORA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 67.763.

Extrait de la convention de domiciliation

Suite à la convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., et la société DORA HOLDING S.A., son siège statutaire a été fixé à l'adresse du domiciliataire, à savoir L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Pour inscription au registre de commerce.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 11, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65176/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

ELF OIL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1014 Luxembourg-Gasperich, 310, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 7.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 novembre 2000, vol. 546, fol. 20, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2000.

(65179/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

ELF OIL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1014 Luxembourg-Gasperich, 310, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 7.046.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 mai 1999 à Luxembourg que:

- Monsieur Pascal Renard, administrateur de sociétés, demeurant à Paris (France), a donné sa démission de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- Monsieur Eric Tersen, administrateur de sociétés, demeurant au 64, rue des Entrepreneurs, 75015 Paris (France) est nommé administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 4 mai 2000 à Luxembourg que:

- Monsieur Eric Germann a été réélu en tant que Président du Conseil d'Administration de la société.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 24 septembre 2000 à Luxembourg que:

- Le siège social a été transféré du 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 310, route d'Esch, L-1014 Luxembourg-Gasperich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2000.

Pour extrait conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2000, vol. 546, fol. 20, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65180/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

FERROCOMMERZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.201.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour FERROCOMMERZ S.A.

S.G.G. - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(65199/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

ENNI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 63.840.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 11, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2000.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(65182/657/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

ERDMANN TRUST S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 20.604.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 11, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2000.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(65183/657/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 30.350.

Administrateurs:

A biffer: Messieurs Umberto Giraudo et Tancredi Ceresa.

A inscrire: Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux, Directeur, CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
Mademoiselle Francesca de Bartolomeo, Sales Manager, CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Aux fins de réquisition.

Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Le Conseil d'Administration.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 546, fol. 18, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65184/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

FARTON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 49.229.

Société constituée le 11 novembre 1994 par M^e Réginald Neuman, acte publié au Mémorial C N° 61 du 7 février 1995.

Les Statuts ont été modifiés le 24 février 1998 par Maître Réginald Neuman.

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 10 octobre 2000 que:

- Les démissions des deux administrateurs, Messieurs Jean Wagner et Alain Rukavina sont acceptées;

- Monsieur Hamed H. O. Al Harby, administrateur de sociétés, Arabie Saoudite,

Monsieur Ahmed Saleh Al Mobarak, administrateur de sociétés, Arabie Saoudite;

sont nommés administrateurs, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 545, fol. 76, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65195/279/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

ETMF II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 71.284.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2000, vol. 546, fol. 24, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, novembre 2000.

Pour ETMF II S.A.

R. Thillens

(65185/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

EUROBUILD FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.434.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROBUILD FINANCE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(65188/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

BK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.827.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2000.

BK INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

(65142/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

BK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.827.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2000.

BK INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

(65143/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

BK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.827.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2000.

BK INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

(65144/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

BK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 38.827.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2000.

BK INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

(65145/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

EURO-LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 38.972.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 546, fol. 18, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

(65191/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

EURO-LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 38.972.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 26 janvier 2000

En date du 26 janvier 2000, l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires a décidé:

- de reconduire les mandats de MM. Peter Wittsten, Martial de Bienassis et Antoine Gilson de Rouvieux en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2000.

- de reconduire le mandat de ARTHUR ANDERSEN & CO, Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en mars 2000.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 546, fol. 18, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65192/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

MBA, GESELLSCHAFT FÜR MERCHANDISING, BERATUNG, AKQUISITION, S.à r.l.,

Gesellschaft mit beschränkter Haftung,

(anc. MBA, MARCHE AUX BONNES AFFAIRES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung).

Gesellschaftssitz: L-5531 Remich, 10, route de l'Europe.

H. R. Luxemburg B 44.179.

Im Jahre zweitausend, am dreissigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich.

Sind erschienen:

1) Frau Magda Stemper, Einzelhandels-Kauffrau, Ehefrau von Herrn Willi Kimmling, wohnhaft zu D-66706 Perl-Nennig, Wieserstrasse 3.

2) Herr Ferdinand Plath, Geschäftsmann, wohnhaft zu D-66706 Perl-Nennig, Bachstrasse 3.

Die Komparenten erklären, dass sie Inhaber sind sämtlicher Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MBA, MARCHE AUX BONNES AFFAIRES, S.à r.l., mit Sitz in Remich, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 14. Juni 1993, veröffentlicht im Mémorial Recueil Spécial, Nummer 406 vom 7. September 1993,

mit einem Gesellschaftskapital von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF), vollständig eingezahlt und bisher gehalten von:

1) Frau Magda Stemper, Einzelhandels-Kauffrau, Ehefrau von Herrn Willi Kimmling, wohnhaft zu D-66706 Perl-Nennig, Wieserstrasse 3, zweihundertfünfzig Anteile	250
2) Herrn Ferdinand Plath, Geschäftsmann, wohnhaft zu D-66706 Perl-Nennig, Bachstrasse 3, zweihundertfünfzig Anteile	250
Total: fünfhundert Anteile	500

Alsdann erklärt die vorgenannte Erschienene Frau Magda Stemper, mit Rückwirkung zum 14. August 2000, ihre ihr zugehörigen zweihundertfünfzig Anteile (250) an vorgenannten Herrn Ferdinand Plath abgetreten zu haben.

Diese Abtretung wurde im Namen der Gesellschaft durch den technischen Geschäftsführer, den genannten Herrn Ferdinand Plath ausdrücklich angenommen.

Der Abtretungspreis wurde vor Errichtung gegenwärtiger Urkunde ausgezahlt.

Infolge der vorerwähnten Ereignisse ist Artikel 4 der Satzung abgeändert und lautet von nun an wie folgt:

«**Art. 4.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF), eingeteilt in fünfhundert (500) Geschäftsanteile von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF), vollständig eingezahlt, welche durch Herrn Ferdinand Plath, Geschäftsmann, wohnhaft zu D-66706 Perl-Nennig, Bachstrasse 3, übernommen sind.»

Alsdann erklärte Frau Magda Stemper, vorgenannt, ihren Rücktritt als Geschäftsführerin einzureichen, welcher Rücktritt durch Herrn Ferdinand Plath angenommen wird.

Der Frau Magda Stemper wird Entlastung für ihre bisherige Tätigkeit als Geschäftsführerin erteilt.

Zum neuen Geschäftsführer wird Herr Ferdinand Plath, vorgenannt, ernannt. Er hat die weitestgehenden Befugnisse um im Namen der Gesellschaft in allen Angelegenheiten zu handeln und dieselbe durch seine alleinige Unterschrift gültig zu verpflichten.

Der nunmehr alleinige Gesellschafter Herr Ferdinand Plath, vorgenannt, fasst alsdann folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der vorgenannte Gesellschafter beschliesst die Änderung der Firmenbezeichnung von MBA, MARCHE AUX BONNES AFFAIRES, S.à r.l., in MBA, GESELLSCHAFT FÜR MERCHANDISING, BERATUNG, AKQUISITION, S.à r.l. und dementsprechend Artikel 1 Absatz 2 der Statuten abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 1. Absatz 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung MBA, GESELLSCHAFT FÜR MERCHANDISING, BERATUNG, AKQUISITION, S.à r.l.»

Zweiter Beschluss

Artikel 7 der Satzungen wird abgeändert und lautet von nun an wie folgt:

«**Art. 7.** Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.»

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Stemper, F. Plath, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 3 novembre 2000, vol. 464, fol. 5, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 14 novembre 2000.

A. Lentz.

(65290/221/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

MBA, GESELLSCHAFT FÜR MERCHANDISING, BERATUNG, AKQUISITION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5531 Remich, 10, route de l'Europe.

R. C. Luxembourg B 44.179.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 14 novembre 2000.

A. Lentz.

(65291/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

ACIERCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 62.285.

Les mandats des administrateurs de la société venant à échéance à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire, celle-ci a, lors de sa réunion du 26 juin 2000, nommé Administrateurs de la société pour une période d'une année M. Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, Madame Sylvie Duvieusart-Marquant, juriste, demeurant à L-6910 Roodt-sur-Syre, 9, route de Luxembourg et Monsieur Andy Boulanger, vice-président, controller, demeurant à Toronto, Ontario, 300, Consilium Place Suite 800, M1H 3G2, Canada.

G. Becquer
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 10, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64888/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2000.

FEDERAL TRADE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.562.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 13 novembre 2000

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme FEDERAL TRADE HOLDING S.A. tenue à Luxembourg, le 13 novembre 2000, que:

- abstraction des délais et formalités de convocation a été faite,
- les comptes annuels au 31 décembre 1998 ont été approuvés,
- la perte de l'exercice 1998 a été reportée à l'exercice suivant,
- acceptation de la démission de Messieurs Gérard Matheis, Cornelius Bechtel et Dennis Bosje,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière à Messieurs Gérard Matheis, Cornelius Bechtel et Dennis Bosje pour la période de leur mandat,
- décision a été prise de confirmer la nomination de Messieurs Klaus Krumnau, Christian Bühlmann et Michal Wittmann en tant qu'administrateurs de la société,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'Administration pour la période de leur mandat, et de renouveler leur mandat pour une période courant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière au commissaire aux comptes pour la période de son mandat, et de renouveler son mandat pour une période courant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2000, vol. 546, fol. 20, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65196/729/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

FIDELITY FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1021 Luxembourg, Place de l'Etoile, B.P. 2174.
R. C. Luxembourg B 34.036.

Le bilan au 30 avril 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 546, fol. 17, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 octobre 2000

Messrs Edward C. Johnson 3rd, Barry RJ Bateman, Sir Charles Fraser, Jean Hamilius, Glen R. Moreno, Dr Arno Morenz, Frank Mutch, Dr David J Saul, Helmert Frans van den Hoven et la société sont nommés Administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2001.

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. est nommée Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDELITY FUNDS, SICAV

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 546, fol. 17, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65200/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

LUXEMPART-ENERGIE S.A., Société Anonyme.
Gesellschaftssitz: L-1246 Luxemburg, 6, rue Albert Borschette.
H. R. Luxemburg B 67.783.

Im Jahre zweitausend, den fünften Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Herr Alain Huberty, Jurist, Mitglied des Verwaltungsrates der LUXEMPART S.A., wohnhaft in Luxemburg, handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter des Verwaltungsrates der Aktiengesellschaft LUXEMPART-ENERGIE S.A. mit Sitz in L-1246 Luxemburg, 6, rue Albert Borschette, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht Luxemburg, Sektion B unter Nummer 67.783, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 15. Dezember 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 171 vom 16. März 1999 und abgeändert gemäss Urkunde des amtierenden Notars vom 4. Juni 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 602 vom 7. August 1999,

auf Grund einer Vollmacht gegeben in der Verwaltungsratssitzung vom 11. April 2000, von welchem Sitzungsprotokoll ein Auszug, nach gehöriger ne varietur Paraphierung durch den Komparenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetzte:

1.- Das genehmigte Kapital der Aktiengesellschaft LUXEMPART-ENERGIE S.A. beträgt 78.500.000,- EUR.
2.- Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft beträgt 54.000.000,- EUR und ist eingeteilt in 1.394.604 Aktien ohne Nennwert.

3.- Artikel 5, Absatz 5 und 6 lautet wie folgt:

«Der Verwaltungsrat wird ermächtigt, durch einstimmigen Beschluß der anwesenden oder vertretenen Mitglieder und zum Zwecke der Finanzierung eines vom Verwaltungsrat genehmigten Projektes, während der Dauer von fünf Jahren vom Tage der Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde vom 4. Juni 1999 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations angerechnet, das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise, in einer einmaligen oder mehreren Auflagen, im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durchgeführt werden durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien, mit oder ohne Emissionsprämie, durch ganze oder teilweise Einzahlung, je nach den Beschlüssen des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat ist im besonderen ermächtigt im Rahmen des genehmigten Kapitals neue Aktien auszugeben mit Einschränkung oder Aufhebung des Vorzugsrechtes der alten Aktionäre. Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäss bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnung der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmässig festgestellten Kapitalerhöhung gilt Artikel fünf der Statuten so abgeändert, dass er der durchgeführten Kapitalerhöhung entspricht. Dem Verwaltungsrat oder einer von ihm dazu bevollmächtigten Person obliegt es, diese Änderung durch notarielle Urkunde feststellen zu lassen.»

4.- Gemäß Beschluss vom 11. April 2000 hat der Verwaltungsrat beschlossen, das gezeichnete Kapital, im Rahmen des genehmigten Kapitals, um 132.251,20 EUR zu erhöhen, um es von 54.000.000,- EUR auf 54.132.251,20 EUR aufzustocken, ohne Schaffung von neuen Aktien.

5.- Die Zeichnung und Einzahlung der vorstehenden Kapitalaufstockung geschah von beiden Gesellschaftern pro rata ihrer Beteiligung am Gesellschaftskapital, vermittels Einverleibung ihrer unbestrittenen, liquiden, entfallenen und forderbaren Gesellschafterdarlehen wie folgt:

- LUXEMPART mit Sitz in L-1246 Luxemburg, 6, rue Albert Borschette, H. R. Luxemburg B 27.846, mittels Einbringung ihres Gesellschafterdarlehens in Höhe von 67.448,11 EUR

- RWE ENERGIE AG mit Sitz in D-45128 Essen, Kruppstrasse 5, Handelsregister Essen HR B 8.209, mittels Einbringung ihres Gesellschafterdarlehens in Höhe von 64.803,09 EUR.

6.- Gemäss Artikel 26-1 und 32-1(5) des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915, wurden vorbenannte «in Natura» -Einbringungen in einem Gutachten, durch Herrn Luc Henzig von PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., réviseurs d'entreprises in Luxemburg, 400, route d'Esch am 5. Juni 2000 festgehalten und bestätigt und wie folgt schlussfolgert:

«In Übereinstimmung mit dem Artikel 26.1 des Gesetzes vom 10. August 1915, wie abgeändert, haben wir die Sacheinlagen wie oben beschrieben überprüft.

Aufgrund der oben beschriebenen Prüfungshandlungen ist nichts zu unserer Kenntnis gelangt, das Anlaß zu der Annahme gibt, der Wert der Einbringung der Sacheinlagen von EUR 132 251,20 entspreche nicht mindestens der Summe von EUR 132 251,20 die dem Kapital zugeführt wurde.»

Das Gutachten bleibt, nach gehöriger ne varietur - Paraphierung durch den Komparenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

7.- Artikel 5 Absatz 1 der Statuten wird also abgeändert wie folgt:

Art. 5. Absatz 1. Das Gesellschaftskapital beträgt vierundfünfzig Millionen einhundertzweiunddreissig tausend zweihunderteinundfünfzig Euro und zwanzig Cents (54.132.251,20 EUR) eingeteilt in eine Million dreihundert vierundneunzigtausend sechshundertvier (1.394.604) Aktien ohne Nennwert.

Bescheinigung

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26, 26-1 2. und 32-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt wurden.

Abschätzung - Kosten

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird die Summe von 132.251,20 EUR abgeschätzt auf 5.335.000,1829 LUF (offizieller Kurs vom 1. Januar 1999: 1,- EUR=40,3399 LUF).

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass der gegenwärtigen Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr 100.000,- LUF.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Huberty, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 124S, fol. 68, case 2. – Reçu 53.350 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 5. Juli 2000.

P. Decker.

(65280/206/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

FELLER CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 69.195.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 11, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2000.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(65197/657/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

FELLER CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 69.195.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 1^{er} juillet 1999

Le siège social de la société à été transféré au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 11, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65198/657/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1021 Luxembourg, Place de l'Etoile, B.P. 2174.

R. C. Luxembourg B 29.112.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 546, fol. 17, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 octobre 2000

Messieurs Jean Hamilius, Barry R. J. Bateman, Simon Haslam et Phillip de Cristo sont nommés administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale de 2001.

PricewaterhouseCoopers, Luxembourg est nommée réviseur d'entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale de 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 546, fol. 17, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65201/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

BENPOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 7, rue Jean Jaurès.

R. C. Luxembourg B 49.382.

Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures.

Ordre du jour:

- Démissions
- Nominations
- Signature.

Tous les associés sont présents de façon à ce que l'intégralité du capital est représentée par:

1) Monsieur Hervé Polastro, demeurant Lotissement «Les Genêts», F-54720 Chenières . . .	251 parts sociales
2) Monsieur Robert Benhous, demeurant 466, rue Salvador Allende, F-57390 Audun-le-Tiche	<u>249 parts sociales</u>
Total:	500 parts sociales

D'un commun accord, ils acceptent la démission de Monsieur Hervé Polastro, prèdit, en tant que gèrant technique et lui donnent dècharge de sa gestion.

Ils acceptent la dèmission de Monsieur Robert Behnous en tant que gèrant administratif.

Les associés appellent aux fonctions de gèrant technique, Monsieur Robert Benhous, prèdit, et ils nomment Monsieur Hervè Polastro, prèdit, à la fonction de gèrant administratif.

Jusqu'à la somme de 20.000,- LUF, la société est valablement engagée par la seule signature du gèrant technique. Pour toutes opérations supèrieures à 20.000,- LUF, la signature conjointe des gèrants technique et administratif est obligatoirè.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 10.30 heures.

Fait à Dudelange, le 6 juillet 2000.

H. Polastro / R. Benhous

Enregistrè à Esch-sur-Alzette, le 16 août 2000, vol. 317, fol. 38, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signè): Signature.

(65137/612/31) Dèposè au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

**EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. EUROPA AUSTRIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.)**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 73.365.

In the year two thousand, on the seventeenth of October.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

EUROPA AUSTRIA LP, having its registered office in LP, 1013 Center Road, Wilmington, New Castle, Delaware 19805-12-97, USA,

here represented by Mrs Christelle Ferry, lawyer, residing in Luxembourg and Miss Céline Bertolone, lawyer, residing in Hayange (France),

by virtue of a proxy established on October 17, 2000.

The said proxy, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

1) it is the sole actual partner of EUROPA AUSTRIA, S.à r.l., a limited liability corporation, incorporated by deed of the undersigned notary, on December 9, 1999, published in the Mémorial C, number 167 of February 24, 2000;

2) it has taken the following resolution:

Sole resolution

The partner decides to amend the name of the company into EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l. and decides to amend the article 4 of the Articles of Association which will read as follows:

«**Art. 4.** The Company will have the name EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l.»

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

EUROPA AUSTRIA LP, ayant son siège social à LP, 1013 Center Road, Wilmington, New Castle, Delaware 1985-12-97, USA,

ici représentée par Madame Christelle Ferry, juriste, demeurant à Luxembourg, et Mademoiselle Céline Bertolone, juriste, demeurant à Hayange (France),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 octobre 2000.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) qu'elle est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée EUROPA AUSTRIA, S.à r.l., constituée suivante acte du notaire instrumentant, en date du 9 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 167 du 24 février 2000;

2) qu'elle a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'associé décide de changer la dénomination sociale de la société en EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l. de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société aura la dénomination EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l.»

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Ferry, C. Bertolone, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 126S, fol. 51, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 novembre 2000.

G. Lecuit.

(65193/220/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 73.365.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 novembre 2000.

G. Lecuit.

(65194/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

GEDEAM INVESTMENTS GROUP INC. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.001.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 novembre 2000, il a été décidé:

de renouveler les mandats des administrateurs, Messieurs Andrea Gotti Lega, Filippo Dollfus de Volkersberg et Gianluca Santilli et de nommer comme commissaire aux comptes, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour GEDEAM INVESTMENTS GROUP INC. S.A.

LMC GROUP S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 546, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65219/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

EUROFAIRFIELD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 26.412.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 11, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2000.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(65189/657/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

EUROFAIRFIELD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 26.412.

Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 1^{er} juillet 1999

Le siège social de la société a été transféré au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 11, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65190/657/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

FM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 33.658.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2000, vol. 546, fol. 24, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, novembre 2000.

Pour FM S.A.

R. Thillens

(65210/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

FM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 33.658.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 octobre 2000

Révocation de leur poste d'Administrateur de

- Monsieur Philippe Richelle et de

- Monsieur Pierre Hoffmann.

- Nomination aux postes d'Administrateur de

- Madame Ginette De Bilde, administrateur de sociétés, La Noue, 24/26, B-6810 Chiny et

- Monsieur Michel Fontinoy, administrateur de sociétés, La Noue, 24/26, B-6810 Chiny.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2001.

Pour réquisition inscription modificative aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 18 octobre 2000.

Pour FM S.A.

R. Thillens

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2000, vol. 546, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65211/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 44.696.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 31 octobre 2000

Conseil d'administration

Ayant constaté la démission de ses fonctions d'administrateur présentée par Monsieur Karl Horsburgh, en date du 1^{er} août 2000, les deux administrateurs ont procédé à la nomination provisoire par cooptation, avec effet immédiat, de Madame Nathalie Chiaradia, Expert-comptable, demeurant à F-57570 Evrange (France), 14, route Nationale.

Le Conseil d'Administration

J. Zeimet / C. Henon

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 91, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65202/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

FILMOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 63.875.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 546, fol. 15, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(65203/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

FINAV S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.162.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2000.

FINAV S.A.

Signatures

Administrateurs

(65204/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

FINDERLUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.
R. C. Luxembourg B 49.904.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 14, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2000.

Signatures

(65205/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

FINDERLUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 49.904.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 7 novembre 2000 à 9.00 heures

1^{ère} résolution

Nous avons pris connaissance du rapport sur l'exercice 1999 présenté par le Conseil d'Administration et du rapport de révision du commissaire.

2^{ème} résolution

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 ci-présentés par le commissaire ont été approuvés.

3^{ème} résolution

Par votes séparés, l'Assemblée Générale Ordinaire accorde une décharge complète aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice 1999.

4^{ème} résolution

La perte de l'exercice est reportée à nouveau.

5^{ème} résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire proroge le mandat de tous les administrateurs et du commissaire pour une nouvelle période d'un an; ces mandats prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire délibérant sur les comptes de 2000.

6^{ème} résolution

Le siège de la société sera transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour l'exactitude de l'extrait

G. P. Rockel

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 14, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65206/534/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

FINUNION EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 50.883.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour FINUNION EUROPE S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(65209/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

GENESE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 11.977.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2000.

GENESE HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(65221/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

GENESE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 11.977.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2000.

GENESE HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(65222/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

FRANKLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 71.372.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 546, fol. 15, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 novembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(65212/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

FRASI INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 11, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 octobre 2000.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(65213/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

FRIEDERICH HYDROPART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange.
R. C. Luxembourg B 23.600.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 546, fol. 14, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2000.

Signature.

(65214/619/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

FRIEDERICH PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange.
R. C. Luxembourg B 49.765.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 546, fol. 14, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2000.

Signature.

(65216/619/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

HIGH-TECH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.726.

Par décision de l'assemblée générale du 26 mai 1999, Monsieur Daniel Lefevre, ingénieur civil, demeurant à L-4722 Pétange, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Vincent Villem, Luxembourg, dont il achèvera le mandat qui viendra à échéance en l'an 2000.

Décharge est accordée à l'administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 10 octobre 2000.

HIGH-TECH HOLDING S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2000, vol. 546, fol. 19, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65234/783/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

GARDULA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4155 Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 64.897.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 546, fol. 14, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2000.

Signature.

(65217/619/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

GB INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 19.544.

—
Le bilan au 31 janvier 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2000.

GB INTERNATIONAL

Signatures

Administrateurs

(65218/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

+

GENDTRENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 23.713.

—
Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 11, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2000

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(65220/657/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

GENVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 46.629.

—
Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 11, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2000.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(65223/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

GERARD PASQUIER PARIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.585.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 546, fol. 14, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2000.

Signature.

(65224/619/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

GLENGARIFF COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 66.426.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(65225/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

GLENGARIFF COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 66.426.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés qui s'est tenue le 19 octobre 2000

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de GLENGARIFF COMPANY, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 1999;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999;
- d'affecter les résultats comme suit:

perte à reporter: USD 8.773,31;

- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 19 octobre 2000.

J. Rapala
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65226/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

GLENGARIFF COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 66.426.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés qui s'est tenue le 19 octobre 2000

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de GLENGARIFF COMPANY, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé:

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 19 octobre 2000.

J. Rapala
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65227/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.
